Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D19_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 04 mars 2026

Le mercredi 4 mars 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 19 février 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. ROUAULT Jean-Claude ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; Mme BORDAGE Christelle ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.
Absents : M. RIO Guy ; M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme PANAGET Béatrice ; Mme RENEL Mélanie ; M. BUREAU Yannick.
Procuration : M. RIO Guy à M. ROUAULT Jean-Claude.
Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Absents : 7
Procuration : 1 (Pouvoir à Monsieur le Maire)
Ne prend pas part au vote : 1 (Monsieur le Maire)
Votants : 18

****

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE

N°19/26

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il a pour objectif de favoriser la transparence et d'améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités comparativement aux précédents comptes administratifs et comptes de gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique. Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D19_26-DE

Le CFU du budget du lotissement de Bellevue est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement 2025 :

Dépenses :	155 000 €
Recettes :	103 250 €
Reprise résultats antérieurs :	1 076 036,87 €
Résultat de fonctionnement :	1 024 286.87 €

Section d'investissement 2025 :

Dépenses :	0 €
Recettes :	155 000 €
Reprise résultats antérieurs :	- 168 217,62 €
Résultat d'investissement :	- 13 217,62 €

Résultat global de clôture : 1 001 069,25 €

Considérant les éléments susvisés ;
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 ;
A l'unanimité, le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement communal «Bellevue» ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE GEVEZE (35 Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT